

DESCRIPTION

Cette nouvelle génération de pompes a été spécifiquement conçue avec les meilleurs matériaux pour éviter tout dysfonctionnement sur le long terme. La pompe inclut un contrôle de débit intégré et un clapet anti-retour. Elle peut être installée comme pompe immergée directement dans le réservoir ou alors comme pompe de surface raccordée au stockage. Raccordée à un robinet de puisage ou un tuyau d'arrosage, elle va automatiquement démarrer à l'ouverture des applications. La coque de la pompe a été conçue pour être facilement manipulable mais aussi parfaitement stable au fond d'une cuve de stockage.

DONNEES TECHNIQUES

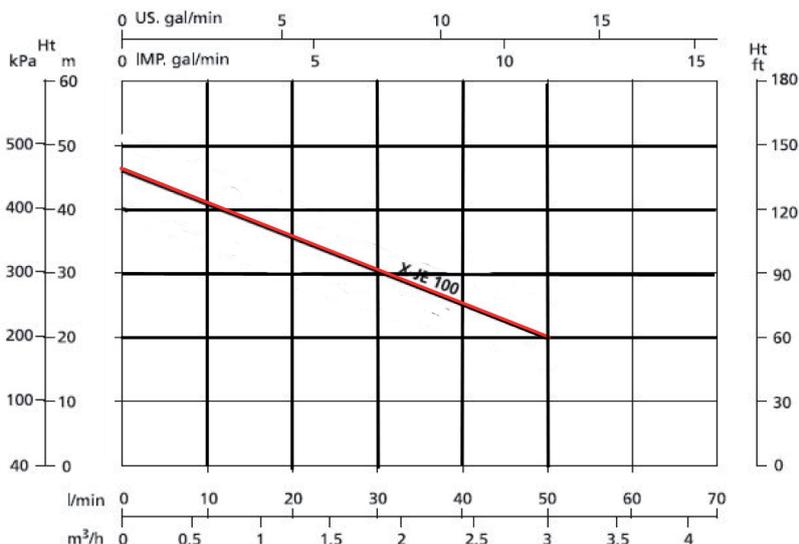
Pression max.[m]	46
Débit max.[m ³ /h]	3
Puissance alim.[V]	230
Intensité max. entrante[A]	3,52
Puissance	900 W
Dimensions[mm] (Long. x Prof. x Haut.)	477x226x200
Poids[kg]	13,5
Raccordements hydrauliques	1"
Classe de protection	IP68



EQUIPEMENTS

- Pompe immergée ou de surface pour cuve de récupération d'eau de pluie.
- 10 mètres de câbles HO7RNF avec prise normalisée (DIN 49441)
- Pompe destinée aux applications extérieures (arrosage, lavage, ...).
- Protection marche-à-sec intégrée.
- Régulateur de débit électronique intégré pour démarrage et arrêt automatiques.
- Clapet anti-retour et crépine fixe inclus
- 5 mètres de cordelette en nylon pour manutention

COURBE DE PRESSION



Références :

PP58/06

Pompage fourni avec 1 flexible de 15ml, 1 flexible de 3ml, 1 crépine, 1 notice de montage

Redonnons le meilleur à la terre

6032
25/03/15

FONCTIONNEMENT :

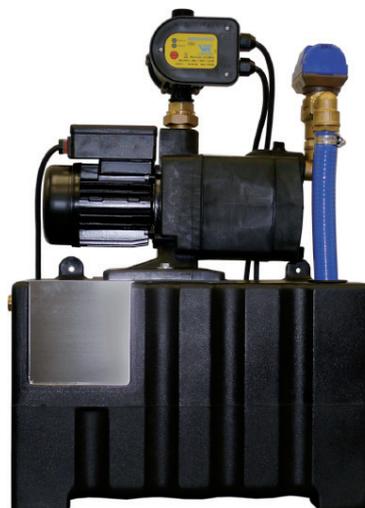
L'unité de contrôle est installée au sol ou sur console murale. En cas de manque d'eau de pluie, l'alimentation en eau potable s'effectue selon les besoins et dans le bâtiment. Le dispositif bascule dans le mode de service « eau potable » à l'aide d'une électrovanne 3 voies qui est activée par un flotteur à contact dans le réservoir d'eau de pluie. Le dispositif est alimenté en eau potable par une vanne à flotteur proportionnelle selon la norme EN 1717.

La cuve de dysconnexion intégrant ce dispositif est équipée d'une sortie de trop-plein de 75 mm pour raccordement au réseau d'évacuation des EP.

Le kit flexible fourni d'une longueur de 15 ml ne doit en aucun cas être rallongé.

Si la longueur de flexible entre le pompage et l'Aquamop est insuffisante, veuillez contacter notre équipe commerciale.

La pompe à survolteur démarre selon la pression et s'arrête selon le débit à l'aide d'un contrôleur de débit. En cas de marche à sec, le contrôleur de débit arrête la pompe.



**Disconnexion
conforme à la
norme
NF EN 1717***

EQUIPEMENT :

- Pompe multicellulaire auto-amorçante
- Contrôleur de débit avec protection contre la marche à sec et arrêt dépendant du volume
- Séparation réseau selon EN 1717 TYP AB
- électrovanne 3 voies 1"
- Alimentation en eau potable par robinet à flotteur
- Flotteur à contact avec câble de 20m et contre-poids réglable
- Trop-plein 75 mm (diamètre extérieur)
- Flexible de 15 m ajustable pour raccordement à l'AQUAMOP
- Interrupteur «switch» pour fonctionnement du gestionnaire sur eau potable uniquement (pour entretien de la cuve par exemple)

*Pour être éligible au crédit d'impôt, un gestionnaire doit être conforme à la norme NF EN 1717

Connexions

Raccord eau potable	3/4" (filet extérieur)
Conduite de refoulement	1" (filet intérieur)
Conduite d'aspiration	1" (filet intérieur)
Trop-plein de secours	75mm Ø ext
Flotteur à contact	20m (pas de câble sou-terrain)

Données techniques

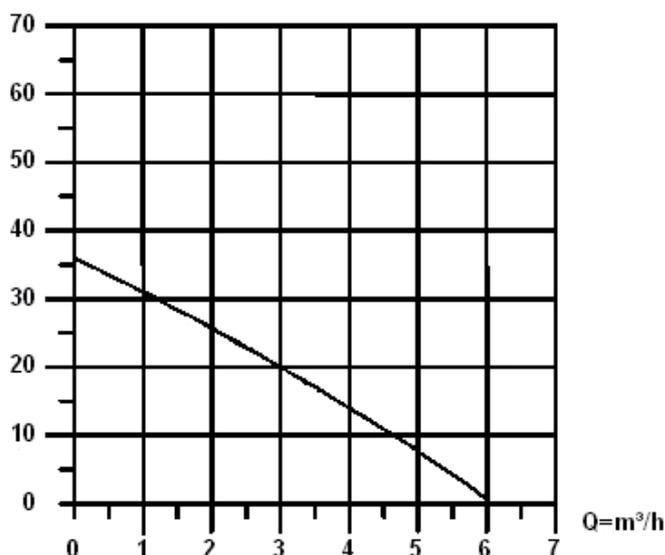
Débit de refoulement Q max	5 m ³ /h
Pression de refoulement (max)	3.6 bar
Profondeur max. de l'installation	8 m
Tension du branchement	230 V CA / 50 HZ
Consommation nominale	Max. 800W
Classe de protection	IP41

Dimensions :

Hauteur	650 mm
Largeur	500 mm
Profondeur	240 mm
Poids	22 kg

Courbe de pompe :

Hauteur monométrique totale en m



Références :

PP58/11

Gestionnaire de contrôle AQUAMOP fourni avec un flexible de 15 m, un kit signalétique «eau non potable», et une notice de pose.

Lire impérativement les notices d'installation et d'utilisation jointes à la pompe

IMPORTANT : le flexible de 15 m ne devra pas être rallongé